

**Décision n° P 2017 - 14 en date du 24 FEV. 2017
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le relevé de décision du comité foncier n°50 valant délibération du directoire,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise HEBRARD, responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- une convention au profit de la société Peugeot Citroën Automobiles SA relative au financement par la Société du Grand Paris du déplacement des deux activités exercées par les sociétés TAKE ME THERE et BRS occupant le site de la société Peugeot Citroën Automobiles SA situé à Aulnay-sous-Bois et à Gonesse,
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 24 FEV. 2017

Pour le Président du directoire et par délégation
Le président du directoire



Philippe YVIN
Membre du Directoire

Bernard Cathelain